
Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Analyse critique et défis de la criminologie clinique en Belgique francophone: état des lieux et perspectives." [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Principato, Giulia

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23746>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Entretien 31.01.25

Giulia Principato : Donc, quel est votre parcours professionnel, ainsi que vos formations ?

Sous thème
Sur théme

Interviewé : Alors, j'ai fait une formation, d'abord j'ai fait un bachelier en histoire//et puis j'ai bifurqué vers le master en criminologie./À l'époque, il y avait une année préalable pour pouvoir faire la passerelle. Et puis j'ai fait mon agrégation en sciences sociales//et puis j'ai assez vite été engagée à Arpège/puisque je suis sortie en septembre 98, et j'ai été engagée en juin 99.

Profession

Et donc sur ces quelques mois-là, j'ai fait mon agrégation, mais j'ai aussi fait, j'ai un petit peu enseigné, ou fait différents intérim, j'ai travaillé comme vendeuse, etc./mais pas dans le secteur./Et puis je n'ai plus jamais quitté Arpège. Voilà, j'y suis depuis plus de 25 ans.//

Formation

Et sinon, au niveau de mes autres formations, alors dans le secteur de l'aide à la jeunesse, on a une obligation de formation continue//donc la formation est favorisée//Et moi, je me suis vraiment spécialisée, j'ai fait plusieurs formations longues concernant la dynamique de groupe//et l'animation de groupe//Essentiellement ça et la médiation.//

Giulia Principato : Ok. Pouvez-vous me dire ce qui vous a conduit au domaine de la criminologie clinique ?

Sous
thème 1

Interviewé : Le fait, la réorientation, puisqu'au départ je pensais, j'ai fait l'histoire pour devenir prof, et puis assez vite je me suis rendue compte que le public adolescent m'intéressait//mais pas comme prof, j'avais envie de faire quelque chose de plus utile//Et on m'a parlé de la criminologie qui était comme ça un peu à cheval entre le social,/mais pas trop thérapeutique//pas trop contraignant non plus.

Intérêt
pour la
crimino
logie.

Enfin, ça dépendait évidemment de vers où on allait en criminologie//mais ça me permettait de trouver un chemin intermédiaire//et ça m'a bien plu quand on m'a parlé de ça, et voilà.

Giulia Principato : C'est un peu une profession où tout est face à peu, il y a un secteur qui est tout terrain, la criminologie, elle est à cheval sur beaucoup de choses, sur la psychologie, sur la sociologie, sur...

Intérêt
pour la
crimino
logie cl

Interviewé : Et le droit. Je trouve que c'est une formation très complète//maintenant pour travailler dans des secteurs qui sont quand même restreints,/mais la branche éducative et restauratrice telle qu'on la pratiquait à Arpège, avec le public adolescent, c'est vraiment ce qui m'intéressait au premier plan.//

Sous
thème
2

Giulia Principato : Dans quelle mesure pensez-vous que votre formation initiale répond-eille aux exigences de votre emploi actuel ?

Adequat
avec la
nécessité
de l'euai

Interviewé : Dans une large mesure elle y répond, maintenant, sauf comme on le disait tout à l'heure sur la partie pratique, donc ça c'est sûr qu'à part à l'époque dans le cursus, moi j'avais quand même eu un cours avec M.Thys de technique d'entretien, plus j'avais pu faire un stage que j'avais fait en tribunal de la jeunesse, donc là ça m'a vraiment permis déjà de me familiariser avec le secteur dans lequel je travaille maintenant mais sinon après, une fois que j'ai été engagée à Arpège, mes collègues ont dû me former à l'application des différentes mesures. Donc voilà, ça c'est sûr que... Mais par contre, on travaille quand même sur mandat judiciaire, donc il y a une grosse partie d'application de lois, des changements législatifs, de cadres légaux, etc. //

Donc ça la criminologie aide quand même beaucoup.

Sous
thème
2

Giulia Principato : De quelle manière votre formation initiale ainsi que vos expériences vous ont-elles préparées aux défis actuels de la criminologie clinique ?

Interviewé : Qu'est-ce que tu entends par défi actuel de la criminologie clinique ?

Giulia Principato : C'est vrai qu'actuellement la criminologie c'est un domaine qui n'est pas tellement reconnu, il y a un problème de reconnaissance, et donc du coup c'est compliqué de travailler dans un domaine où il n'y a pas vraiment de reconnaissance, où on a tout le temps la pression d'essayer de se faire reconnaître, etc. Donc est-ce que la formation que vous avez eue vous a aidé justement à essayer de jongler avec ça ?

Interviewé : C'est difficile pour moi de répondre à cette question-là, puisque j'ai assez vite trouvé un emploi dans lequel la fonction de criminologue était valorisée.

On était plusieurs criminologues, l'ancien directeur était criminologue, on était bien 3-4 dans l'équipe, même si on est une équipe pluridisciplinaire, donc il y a des psychologues, il y a des assistants sociaux, éducateurs, assistantes psy, il y a eu une juriste aussi à un moment, mais voilà donc je dirais que je n'ai jamais souffert de ça. Maintenant je sais qu'il n'y a quand même pas énormément de secteurs où les criminologues peuvent s'orienter, mais peut-être que c'est vrai que ça devrait être plus valorisé. Je n'ai pas vraiment de réponse à cette question-là.

Defis
de la
Crimino
clinique

Giulia Principato : Alors pourriez-vous me dire, selon vous, qu'est-ce que la criminologie clinique ?

Interviewé : Pour moi c'est vraiment tout ce qui s'applique à travailler avec des humains qui à un moment ou à un autre sont en difficulté, en conflit avec la loi, quel que soit leur âge. Ça pourrait s'élargir à une vision plus sociétale des choses. C'est vrai que pour moi mon champ professionnel est de plus en plus axé sur la justice restauratrice qui est une façon de voir les choses, qui n'est pas nécessairement la base, en tout cas certainement pas la base enseignée en termes de criminologie.

Definito
de la
Crim.
clinique

Or ça devrait, les différents courants de justice, on apprend surtout le courant pénal finalement, un petit peu le courant protectionnel puisque c'est le cadre judiciaire pour les mineurs. Mais voilà, il y en a plus à apprendre. Mais sinon pour moi c'est ça la criminologie clinique, c'est travailler avec les gens que ce soit dans le cadre d'objectifs plus restaurateurs ou plus éducatifs ou plus vraiment protectionnels ou voire thérapeutiques.

Définito
de la
Crim.
cl.

C'est vrai qu'il pourrait y avoir des criminologues qui après se spécialisent dans un courant plus thérapeutique.

Giulia Principato : De quelle manière la criminologie clinique se distingue-t-elle des autres branches de la criminologie ou d'autres disciplines ?

Couactu
de la
Crim.
cl.

Interviewé : C'est le travail en première ligne avec les gens. Je dirais parce que c'est vrai que dans les criminologues que je connais qui travaillent ailleurs, il y en a qui sont dans des fonctions très administratives, il y en a qui ne travaillent plus du tout dans le domaine légal de près ou de loin ou alors très éloignés, à la TVA, dans le monde plus financier, j'en connais, ou dans les ressources humaines, beaucoup.

C'est vrai que la criminologie forme quand même, un petit peu comme les assistants sociaux, à pouvoir être un peu comme un couteau Suisse, tant qu'on a la base, que ce soit sociologique, psychologique ou juridique, après on est capable de la décliner, de se spécialiser dans quelque chose qui est peut-être plus éloigné de l'infraction pénale. Donc c'est vrai que ça peut conduire assez loin mais en tout cas, et ne plus être sur le terrain et travailler avec les gens.

C'est comme ça la différence avec la clinique.

Giulia Principato : Quelle est votre opinion sur la place de la criminologie clinique en Belgique francophone, tant d'un point de vue institutionnel et de l'opinion publique ?

Interviewé : Institutionnel, il existe quand même pas mal de services dédiés à des domaines qui me semblent importants. Maintenant, en termes de reconnaissance et de visibilité, là il y a vraiment un gros gros gros souci, qu'on a bien du mal à pallier, que ce soit au niveau du grand public ou au niveau des politiques.

Recomm
de la
Crim
ce

C'est vraiment un travail de longue haleine, mais même aussi dans le secteur, même des fois directement avec nos mandants, donc avec les juges, avec les substituts du parquet, avec les avocats. C'est vraiment un travail assez compliqué et sans fin de sensibilisation, de promotion, d'information à donner, à redonner, à re-redonner.

Giulia Principato : C'est de manière continue.

Interviewé : Oui, je pense qu'il faut vraiment faire le deuil de donner une information une fois et de penser qu'elle est acquise, même avec nos mandants directs, donc les cinq juges de Liège, il faut les revoir au moins une fois par an, et heureusement, on a des contacts beaucoup plus réguliers. Mais oui, et c'est difficile aussi d'arriver à faire passer quel est le concret de notre travail, à quoi ça peut servir aux gens, etc.

Et ça, c'est vrai que raconter des situations, raconter des cas, des vignettes, ou amener des témoignages vidéo, etc. Là, on commence à voir que c'est porteur, mais c'est presque un travail supplémentaire au travail de base. On n'est normalement pas payé pour faire ça, mais il faut le faire.

Probl
d'
améliora

Giulia Principato : C'est plus de la sensibilisation.

Interviewé : Oui, tout à fait. Et ça, je sais que c'est pareil pour les autres services qui travaillent avec les adultes, comme médiateur ou prélude.

Voilà, c'est un travail sans fin.

Giulia Principato : Comment la place accordée à la criminologie clinique affecte-t-elle votre travail quotidien ? Vous y avez déjà un petit peu répondu, mais est-ce qu'il y a des côtés négatifs justement à ce manque de reconnaissance ?

conséq
de la
mon
recomm

Interviewé : Dans la mise en place concrète des missions, je ne pense pas que ça freine. Ça demande des fois un travail préalable.

Par exemple, les membres de l'équipe qui doivent trouver des organismes qui vont accueillir les jeunes en prestation ou quand on doit travailler en réseau pour trouver du support pour le jeune. Il y a toujours une espèce de première phase de se faire connaître, de réexpliquer ce qu'on fait et d'établir des conventions de collaboration mais c'est rare que ce soit un frein. Maintenant, oui, dans le cadre par exemple des offres restauratrices comme la médiation ou la concertation restauratrice en groupe, là, on est dans le cadre d'une offre et non pas d'une mesure imposée.

CSQ
du
manque
de
compétenc

Ça veut dire que le mandant va envoyer un courrier aux parties, aussi bien aux victimes qu'aux auteurs, en leur signalant qu'ils proposent un processus de médiation et que le SAR qui a été mandaté va prendre contact avec eux. Malgré ça, il y a quand même presque 40% des personnes, peut-être pas autant, mais entre 30 et 40% des personnes qui ne se manifestent pas, avec qui on n'arrive même pas à avoir un contact, ou alors qu'ils ne savent pas du tout ce qu'est la médiation, ou alors qu'une conception de la médiation synonyme de pardon, et donc les victimes sont offusquées de se dire « mais qu'est-ce que c'est que ça, on va me demander d'entrer en contact avec l'auteur, de lui pardonner ». Il y a toute une série de représentations qui sont erronées et des fois ce n'est pas toujours facile même de réussir à avoir un contact avec elles. Donc oui, dans la mise en place des missions, le manque de connaissances, alors du grand public je dirais, fait quand même que ça peut freiner, ça nous demande pas mal de travail.

Après à un autre niveau, il y a des freins quand même qui peuvent être politiques//puisque là c'est sûr qu'on n'a pas de problème du tout de subside, on est prévu dans la loi, la communauté française nous subside//mais on n'est pas à l'abri d'un changement législatif//donc c'est aussi vraiment important de pouvoir porter, on s'appuie sur des valeurs qui ne sont pas toujours partagées//puisque ce sont quand même des valeurs qui prônent des mesures autres que le placement ou l'enfermement//le côté punitif, il y a le fait de pouvoir miser sur les compétences des personnes à aller vers un mieux, avec de l'aide, avec plus ou moins de contraintes//la contrainte est vraiment essentielle comme levier, ça c'est sûr, mais voilà, ça on n'est pas à l'abri d'un changement politique//

CS 9
Pièces
au
manque
de
compréhension

Giulia Principato : 30 à 40% c'est quand même énorme.

Interviewé : Oui, la faisabilité pour les offres restauratrices, mais la moyenne mondiale est à 35%, donc quand on est dans le cadre d'une offre, il n'y a que 35% des processus qui se feront, ça c'est vraiment la moyenne de la littérature, et nous on est à peu près à ça, et voilà, il y a des disparités, mais la grosse difficulté c'est de rentrer en contact avec les personnes//c'est vrai que quand on arrive à avoir un contact et qu'on explique les missions, à quoi ça peut servir aux gens, à quoi ça pourrait répondre à leurs attentes, plus que le système judiciaire, puisque le système judiciaire ne va pas permettre ni l'écoute, ni la compréhension, ni le dialogue, ni répondre à des interrogations des victimes, ou une réparation financière, des fois ça n'aboutit pas.

CS 9
Pièces
au
manque
de
compréhension

Bref, tous ces objectifs-là, quand on arrive à les expliquer, alors c'est vrai qu'on a plus de faisabilité//mais il faut que les deux parties soient d'accord//Mais en gros, c'est quand même plus que 90% des situations, c'est les victimes qui déclinent, ou qui ne répondent pas//Les auteurs, ça reste une offre, mais ils savent qu'ils sont quand même dans le cadre d'un processus judiciaire, et puis bon, ils ont quand même commis une infraction à la loi pénale, donc il y a une certaine pression sociale sur eux qui les amène à être plus enclins.

Giulia Principato : Et puis même par rapport aux victimes, on peut même parler de double victimisation, etc.

Interviewé : Ça pourrait. Ça c'est les situations qui sont les plus rares, mais qui sont les plus compliquées, c'est se retrouver dans un processus de médiation où la victime est la demanduse de quelque chose, pas nécessairement d'une rencontre, mais en tout cas, elle a des attentes vis-à-vis de l'auteur, et l'auteur n'est pas prêt à y répondre//Maintenant, il faut imaginer toutes sortes de situations très différentes//On a des mandats de médiation pour des situations où les personnes se connaissent, sont déjà en conflit, on a des situations intrafamiliales, on a des situations à l'école//c'est pas toujours des situations où au départ il n'y a aucun lien entre l'auteur et la victime, un braquage de pharmacie ou que sais-je.

Il y a vraiment toutes sortes de choses qui peuvent expliquer que l'auteur n'est pas demandeur, n'est pas prêt, n'est pas volontaire.

Giulia Principato : Vous avez parlé il y a quelques minutes du système judiciaire, etc., du changement politique, **Comment le cadre légal actuel rend-il votre travail en criminologie clinique plus facile ou plus difficile ? Comment influence-t-il ?**

Interviewé : Pour l'instant, il le facilite quand même pas mal.//

Impact du cadre légal
sur la perception de la
crim. cl

Peut-être pas autant qu'on le souhaiterait//mais c'est vrai qu'on a l'occasion d'influer sur cette politique, c'est-à-dire que notre service est affilié à une fédération//cette fédération est affiliée à une interfédération qui concerne l'aide à la jeunesse//et via ce biais-là, on a des liens réguliers avec les cabinets successifs, donc avec les ministres de l'Aide à la jeunesse, donc on a une voie de négociation//Le secteur est assez bien structuré aussi pour que chaque fois qu'il y a une proposition de modification de loi, il y a la commission communautaire, qui ne s'appelle plus comme ça, mais peu importe, il y a des organismes d'avis//Donc chaque changement législatif est soumis au secteur avec des représentants de toutes les

catégories de services et d'équipes, donc notre avis en général est concerté, et donc on sait aussi impulser un certain nombre de choses//

Donc c'est vrai qu'au niveau du cadre légal tel qu'il définit nos missions, il est favorable parce qu'on a pu avoir quand même pas mal d'influence// Et ça depuis trois ou quatre cabinets successifs, donc chaque fois avec des périodes de cinq ans. Il faut être actif à ce niveau-là pour pouvoir obtenir certains acquis, comme l'introduction de la justice restauratrice avec la médiation et la concertation restauratrice en groupe// Ça, ça s'est fait en 2006, parce qu'au départ, des équipes comme les nôtres s'étaient mises d'accord avec les parquets pour les tester de manière prétorienne// Donc avant que la loi soit changée, et puis de ça, ça a amené le changement de la loi//

Et puis la médiation à l'initiative des parties justement, c'est-à-dire pas seulement sur mandat judiciaire, ça a été aussi introduit dans la loi en 2018, à notre initiative aussi, donc là, on fait du lobbying en réalité.

Giulia Principato : Oui, c'est relativement récent, en 2018.

Interviewé : Maintenant, ça ne marche pas du tout.(rires) C'est malheureux, // C'est très bien de l'avoir obtenu, mais le fait que les parties ne sont pas informées qu'elles ont ce droit-là de demander, // qu'elles ne sont pas informées sur quoi ça pourrait leur servir, en gros, on n'en a pas. Quasi pas de demandes, ça ne remonte pas.

Donc ça, c'est vraiment un des signes que la sensibilisation et l'information du grand public est essentielle// C'est un travail titanique, on a déjà du mal à expliquer ça à nos mandants, etc.//

Giulia Principato : C'est compliqué. Alors, quelles approches cliniques mettez-vous en œuvre pour l'évaluation et le suivi des personnes que...

Interviewé : Répète la question.

Giulia Principato : Quelles approches cliniques mettez-vous en œuvre pour l'évaluation et le suivi des personnes ?

Interviewé : On n'a pas une approche spécifique// On s'appuie sur le fait qu'on soit une équipe pluridisciplinaire avec des formations diverses//

J'ai quand même plusieurs qui ont été formées à la systémique// donc ça, c'est clair que c'est un des regards qu'on utilise// Mais c'est une grille de lecture// celle qui nous influence le plus, quand même, c'est la justice restauratrice//

C'est le cas de la justice restauratrice qui, depuis qu'on en fait, a aussi eu pas mal d'impact sur la façon dont on met en place les mesures sous contraintes// Voilà, c'est un peu un va-et-vient, une vision globale. Mais sinon, on n'est pas dans un courant...//

Giulia Principato : Déterminé.

Interviewé : Non.

Giulia Principato : À votre avis, quelles sont les méthodes qui devraient être introduites ou repensées en criminologie clinique ?

Interviewé : Dans le parcours académique ?

Giulia Principato : Non, pas spécialement, c'est vraiment en général. Et ça peut même être dans le parcours académique, puisqu'au final, tout part de là.

Sauluk
et
Peppeau

Approche
clinique

Interviewé : En tout cas, tout ce qui est courant restaurateur doit être renforcé. //

Giulia Principato : C'est vrai qu'on n'en parle pas beaucoup. Plus du tout, en fait.

Interviewé : Je crois qu'il y a encore l'université de Louvain.

Giulia Principato : Oui, non, ici, il n'y a plus rien. On ne parle plus de justice restauratrice. On a juste deux cours de droit. Le droit pénal, de manière générale, et on a le principe de procédure pénale, je crois. Et c'est les deux seuls cours de droit pénal qu'on a.

Interviewé : Et c'est une carence parce que ça s'applique aussi bien pour les adolescents que pour les adultes. La justice restauratrice est vaste, et appliquée en Belgique francophone, et d'ailleurs en Flandre aussi. Donc ça, c'est une lacune.

Après, dans vraiment la criminologie clinique, je dirais quand même que ça, ça dépend un peu dans quel cadre on est, parce que les criminologues en prison ne vont pas faire le même travail que nous, ou à la police. Donc ça, c'est très variable. Je ne sais pas quelle méthode il faudrait... //

Giulia Principato : C'est plus un tout. De manière complémentaire, mettre à disposition des formations plus basées sur une justice restauratrice, puis il y a la sensibilisation, etc. C'est plus un travail, au final complémentaire qu'une pratique particulière.

Speaker 2 : Oui, tout à fait.

Giulia Principato : Vous avez parlé tout à l'heure de la pluridisciplinarité. Dans quel contexte êtes-vous amenée à travailler avec d'autres professionnels ?

Speaker 2 : On collabore beaucoup avec les autres services qui sont aussi mandatés dans le cadre des mêmes situations, à savoir le SPJ et les MA, les IPPJ aussi régulièrement. //

Ce sont vraiment ceux avec qui on peut avoir le plus de contacts parce qu'ils sont mandatés par le juge aussi. Maintenant, on collabore avec beaucoup d'organismes publics ou d'intérêts publics dans le cadre de la prestation, puisque les gens, on doit les mettre au travail. Là, c'est très très variable.

Vraiment hors secteur. Sinon, dans le cadre de la fédération, on a des contacts très rapprochés avec les SAPS, les services d'accompagnements psychosociaux éducatifs. Puisque la fédération, la FEMO à laquelle on appartient, ce sont des SAR et des SAPS. //

Giulia Principato : Les SAR, c'est quoi ?

Interviewé : Les services d'action restauratrice et éducative. C'est des services comme Arpège. Et donc, des services comme Arpège, il y en a 13 en communauté française. //

Donc, il y en a en gros un par division judiciaire. Il y en a à Verviers. //

Giulia Principato : Il y en a quand même beaucoup au final.

Interviewé : Oui. Il y en a trois à Bruxelles. En gros, il y en a 13.

C'est l'acronyme service d'action restauratrice et éducative. Donc, on a un cadre très spécifique avec des missions, un arrêté spécifique qui définit notre cadre, qui définit quel personnel je peux engager, qui définit quelle mission je dois faire, qui définit combien de missions je dois faire.

Giulia Principato : Ah oui, OK, c'est vachement réglementé.

Piste
d'
amélioration

Plus de
collaboration

Interviewé : Oui, les deux cadres réglementaires qui s'appliquent à nous, c'est le code qui porte le décret de 2018. Donc, ça, c'est la loi qui dit ce que le juge peut décider pour un mineur délinquant, ce que le parquet peut proposer aussi. Et puis après, le cadre réglementaire plus administratif, je dirais, qui dépend de l'administration de l'aide à la jeunesse, même si c'est des décisions qui dépendent aussi, qui sont prises par la ministre, par le gouvernement, etc. Mais là, qui définit vraiment la taille de l'équipe, les diplômes que je peux engager, ceux que je ne peux pas engager.

Giulia Principato : Ah oui ?

Interviewé : Oui.

Giulia Principato : Ça, pas du tout, parce que du coup, on dit souvent et on pointe souvent du doigt que les criminologues n'ont pas vraiment de règlement ou de code, etc. Comme, par exemple, au Canada, où ils ont l'ordre professionnel des criminologues, etc. Donc, je me rends compte qu'au final, on est plus en train de pointer du doigt les choses qui sont négatives, alors qu'il y a tout un travail qui se fait en amont, avec, petit à petit, de la reconnaissance. Et c'est vrai qu'on ne se rend pas compte de ça. On a tendance à voir que le négatif, et ce n'est pas ça du tout, en fait.

Interviewé : Ah oui c'est sûr, en fait, dans le domaine de l'aide à la jeunesse, le diplôme de criminologie est reconnu comme un des diplômes permettant d'être engagé, contrairement à d'autres. Je ne peux pas engager un philosophe.

Giulia Principato : Contrairement à d'autres secteurs de la criminologie, je pense que la criminologie, pour tout ce qui est délinquance de jeunes, c'est plus reconnu, parce que ça s'apparente plus à du droit que d'autres secteurs dans la criminologie clinique. Donc, ça, c'est un peu dommage. **Dans quelle mesure le travail interdisciplinaire est-il nécessaire à la prise en charge d'un individu ?**

Interviewé : C'est vraiment plutôt... C'est plutôt en amont dans la prise en charge concrète des situations, des dossiers, je dirais. //

C'est-à-dire, parce qu'on va se répartir les dossiers et les intervenants vont prendre les dossiers, seul ou en duo mais à ce moment-là, on ne fait pas spécialement attention, on essaie de varier les duos, mais sans nécessairement spécifier « oh bien, on va remettre un psy avec un AS ». C'est vraiment plutôt dans les réunions d'équipe, dans les lectures qu'on a des situations et quand on discute des cas, ou dans la construction sur le long terme, que le regard pluridisciplinaire agit. //

Mais il y a une exception. On est en train de développer pour l'instant, puisqu'on met aussi des modules en place, on va en développer un avec une nouvelle thématique autour des faits de mœurs, pour que les juges puissent nous mandater spécifiquement pour des jeunes qui ont commis des faits de mœurs. Et là, on s'est dit, mais on ne les a pas encore testés, donc peut-être qu'on changera d'avis après un certain temps, mais on s'est dit, au départ, vu la spécificité de ces faits-là, on va mettre des duos, avec soit de psy ou assistante psy, et un autre intervenant. //

Pour avoir le regard... Parce qu'on pense a priori que cette catégorie-là de faits est toujours beaucoup plus liée à une dimension psychologique, voire thérapeutique, que d'autres faits. À l'extra-familiale, on pourrait se faire la même remarque. //

Giulia Principato : C'est juste alors pour la catégorie des mœurs ?

Interviewé : Oui. C'est la catégorie où là on est attentif aux diplômes des intervenants, ou à la formation de base des intervenants, pour avoir vraiment un regard croisé, d'emblée, avec ce jeune-là, c'est quoi les besoins et vers quoi on va travailler mais c'est une exception. //

Sinon, vraiment, c'est la pluridisciplinarité, plutôt, de manière générale.

Recomm
cim
cl.

Bien finir de p'interdisciplinarité

Giulia Principato : Quels défis pouvez-vous rencontrer lors d'interventions pluridisciplinaires ? Y a-t-il des défis que vous pouvez rencontrer ?

Interviewé : Oui, on a eu... C'est déjà arrivé dans l'histoire du service// Vraiment des difficultés à se comprendre entre formations différentes.//

Alors, c'est toujours difficile de savoir si c'est une question plutôt interpersonnelle, ou de formation, ou de regard mais voilà, ça a pu amener un certain nombre de visions du travail//ou de priorités, de valeurs parce que les valeurs, je pense qu'elles sont toujours toutes partagées pour certains travailleurs d'ARPÈGE// mais la façon dont on va prioriser, plutôt certaines que d'autres, ça peut avoir un impact sur la vision du travail, sur la façon dont on a envie.//

Giulia Principato : Et dans ces cas-là, y a pas une, entre guillemets, une mise en péril du suivi de la personne, etc. Si vous n'arrivez pas à vous entendre ?

Interviewé : Mise en péril, je ne dirais pas, parce que ça, c'est des choses qui doivent être réglées, soit en interview entre les personnes//soit en réunion d'équipe, en fonction de ce qui se passe//

Non, l'équipe ne permettrait pas que ça dégénère//tout tâchant, mais ça, ça n'est jamais arrivé. C'est-à-dire, au pire, y a plus qu'un des deux intervenants qui continuent sur le dossier, au pire, ça pourrait être ça, mais je ne suis même pas sûre que ce soit déjà.//Arrivé. Je pense quand même que l'objectif, après, n'est pas perdu de vue.

Giulia Principato : Non, vous avez quand même le même objectif.

Interviewé : Oui.Oui.

Giulia Principato : Que pensez-vous des moyens, des ressources mis à disposition vous aidant à pratiquer votre métier? Vous en avez déjà un peu parlé par rapport aux lois etc.

Speaker 2 : Ça, c'est sûr que nous, en termes de ressources, on a la chance d'être un des services, une des catégories de services vraiment reconnus par l'administration//et donc, on est agréé et subsidié à 100% par l'aide à la jeunesse//donc ça veut dire qu'on n'a jamais de problème financier. //

On reçoit nos subsides tous les ans, tous les mois, sans souci, mais alors, en échange, je sais que je dois, je peux engager 8 et demi équivalents temps plein, précisément. Après, je reçois de l'argent pour le fonctionnement, donc, il y a l'enveloppe.//Après, c'est sûr qu'il faut que le loyer rentre dedans, l'électricité, mais tout ça, c'est pas.//

Giulia Principato : Ça, c'est vraiment chouette. Dommage que ce n'est pas pareil pour toutes les branches de la criminologie. Dans quelle mesure la formation en criminologie offre-t-elle la possibilité d'acquérir une expertise clinique adéquate et quelle formation complémentaire pourrait être nécessaire ? Ça, vous en avez déjà un peu parlé avec la justice restauratrice, du coup.

Interviewé : Et puis, la partie plus pratique, quoi.//Vraiment, pouvoir faire des stages pour pouvoir, quand même, aller voir sur le terrain, s'essayer à l'un ou à l'autre domaine d'intervention, et en fonction de ça, de quels outils j'ai besoin, parce que c'est quand même des métiers très différents. Rien qu'ici, au sein d'Arpège, on intervient comme médiateur//Ce n'est pas la même chose que l'animation de groupe.

Dans le cadre des modules, c'est de l'animation de groupe. Ce n'est pas la même chose qu'un accompagnement dans le cadre du projet écrit. Ce n'est pas vraiment la même chose qu'être intervenant dans le cadre de la prestation. //

Difficultés
quant à
l'interv.
discipl.

Difficultés
quant à
l'interv.
discipl.

Ressources

Pt. d'amélior.

Enfin, voilà. Ça, ce sont vraiment chaque fois des postures différentes qui vont se rejoindre en termes // c'est toujours de la bienveillance, de l'écoute, essayer de faire une relation authentique, etc. mais c'est quand même différent //

Quand on est intervenant dans le cadre d'une mesure sous-contrainte, ce n'est pas du tout la même chose que le médiateur dans le cadre d'une offre // Là, les personnes vont vraiment rester maîtres de ce qu'elles ont envie // En tout cas, en termes de contenu, le médiateur va être le garant du cadre //

Il va avoir une position autre par rapport au cadre, mais par rapport au contenu, il est totalement en retrait // Ce n'est pas vrai dans le cadre d'une mesure éducative où l'intervenant a vraiment son mot à dire sur le choix de l'organisme en fonction de comment il perçoit le jeune, sur le contenu des entretiens, sur le travail de remise en question par rapport aux faits commis, par rapport à comment ça se passe // Enfin, voilà.

Giulia Principato : Et quand, par exemple, il y a un jeune qui sort de l'université, que vous devez engager, dans quelle mesure existe-t-il une formation ? Vous les formez sur le terrain, en fait ?

Interviewé : Toujours // Donc, ils viennent, en fait // Parce qu'il n'y a aucune formation si ce n'est à l'intérieur qui permet de travailler dans un SAR, puisque c'est tout à fait spécifique //

Donc ça, tous les SAR font pareil. C'est-à-dire qu'on engage une personne qui a le bon diplôme et puis un certain nombre de compétences qu'on a estimées utiles et qu'on a castées avec des tests écrits, avec des entretiens d'embauche // On a fait une sélection il n'y a pas tellement longtemps //

On est quand même assez rigoureux, et notamment sur l'écrit, puisque on est amené à faire des rapports quand on travaille sur mandat, on fait des rapports au mandant, qui sont plus ou moins longs en fonction de la mission // En médiation, c'est vrai que c'est plutôt concis, puisqu'on est tenu à ne faire que des rapports succincts // On ne doit rien dire sur le contenu qui reste confidentiel, sauf ce que les parties consentent à transmettre au mandant //

Mais par contre, des fois, il y a des accords financiers, donc ça doit être extrêmement précis au niveau de ce à quoi les gens s'engagent, parce que ça les engage // C'est une sorte de contrat qui sera analysé par le juge ou par le parquet. Il y a une rigueur qui est indispensable dans le cadre de la mesure de prestation. Là, on fait un rapport qui est quand même beaucoup plus long // Quand je dis long par rapport à d'autres, par rapport au rapport de SPJ, c'est court (rires) // Ça doit faire une page et demie ou deux pages maximum, alors qu'il y a d'autres services qui font des rapports de dix ou vingt pages //

Ça, ce n'est pas notre cas, mais en attendant, il y a quand même une analyse criminologique, il y a quand même du contenu, et donc la formulation, l'orthographe, tout ça est évalué au départ. Et puis, la capacité d'analyse, l'envie de travailler avec le public // On essaie de mettre les gens un peu en situation et puis on voit si ça peut coller en termes de valeurs, en termes de positionnement //

Et puis après, sur le contenu, on forme en interne // Ça veut dire que pendant quelques mois, la personne va prendre des dossiers en duo avec ses nouveaux collègues, va d'abord être observateur et puis de plus en plus intervenir pour après prendre les dossiers seul //

Giulia Principato : Ok // Quels éléments de la formation en criminologie favorisent une meilleure prise en charge des individus ? Dans la formation qu'on peut, par exemple, recevoir

Interviewé : Qui. Je dirais qu'une des choses qui me vient à l'esprit en tout cas, c'est l'ouverture d'esprit // Justement, je trouve qu'en criminologie, le fait que ce soit une formation qui soit aussi diversifiée amène d'emblée à avoir une lecture des gens // de leur situation qui est un peu multifactorielle avec des regards diversifiés et ça, je trouve ça aidant parce qu'il n'y a rien à faire //

Condition
de formation
sur le terrain

Formation
propre
à la
cim
cl.

On a un travail après dans le concret qui doit être très adaptatif. On n'est vraiment pas dans des... Travailler avec deux humains, ce n'est jamais... C'est complexe. C'est plus que compliqué, c'est complexe.

Ce n'est pas simple, ce n'est pas juste comme un moteur. Il faut toujours s'adapter parce que chaque situation est différente. Et donc ça, je pense que c'est l'une des forces quand même de la formation en criminologie.

C'est que ça ouvre à différentes grilles de lecture, qui de facto, nous amène peut-être à avoir à être plus adaptatif. //

Giulia Principato : Comme un peu un tableau vraiment hétérogène avec une multitude de cas différents.

Interviewé : Oui, c'est ça, des regards différents parce qu'être, oui, pouvoir avoir des stratégies adaptées et changeantes est indispensable. //

Dès le départ et puis en cours de suivi.

Giulia Principato : Selon vous, quels sont les éléments de la criminologie clinique devant être améliorés et d'une certaine manière repensés ?

Interviewé : Je reviendrai aux deux choses qu'on a dites au départ. C'est-à-dire me semble-t-il la grosse lacune plus théorique, c'est la justice restauratrice et la grosse lacune pratique, c'est le fait de ne plus du tout avoir de stage. //

Ce qui est déjà une règle générale à l'université, on sait bien qu'on forme des esprits, on forme à la théorie, etc. Mais ça carence un peu le criminologue qui du coup se retrouve par rapport à un psychologue ou par rapport à un juriste avec un diplôme qui justement n'est pas spécialement reconnu, n'est pas spécialement complet, en tout cas, puisque ça va l'amener à pouvoir travailler dans des secteurs très différents. Mais le fait qu'il y avait une formation aussi un peu plus pratique lui donnait un plus qui maintenant est perdu et je ne vois vraiment pas le sens de ça (rires). //

Giulia Principato : Moi non plus. Et à mon avis, tous les étudiants de crimo non plus (rires).

Interviewé : Voilà (rires). Et le facteur temps n'est quand même pas une justification suffisante. Je ne peux pas me permettre de critiquer plus et peut-être que ma critique du coup est un peu gratuite parce que je ne sais pas ce que vous avez comme cours. Donc par rapport à ce que moi j'ai eu et ce qu'il y a vraiment maintenant dans le cursus, je ne sais pas où ça a été comment ça a été retravaillé. Mon avis est très superficiel. //

Giulia Principato : Madame Mathys fait beaucoup, je crois, pour essayer justement d'impacter positivement la reconnaissance de la criminologie avec des nouveaux cours, des cours sur le désistement, des cours, voilà, elle essaye vraiment de faire tout ce qu'elle peut mais dans les limites aussi des possibilités qu'elle a parce que c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de temps on sait qu'il y a un master orphelin du coup, est-ce qu'il ne faudrait pas justement repenser un bachelier en criminologie comme ça on aurait bien le temps de voir tous les cours peut-être même d'insérer des cours de justice restauratrice vraiment d'avoir un cursus complet, et alors intégrer, des stages mais c'est vraiment compliqué, c'est vraiment compliqué.

Interviewé : Tout à fait. Oui c'est sûr qu'il faut le faire en deux ans. Moi j'ai fait trois ans en fait avec l'année préalable.

Giulia Principato : Trois ans de master ?

Coloc. Crimino
CE.

Piste d'
amélioration
de la
cim
cl.

Piste
d'omédiat

POUVENT
utiliser

Interviewé : C'est à dire comme il n'y avait pas de bachelier ,il fallait faire.. et à l'époque un master c'était quatre ans c'était pas cinq mais alors il suffisait de faire une année universitaire en n'importe quoi moi j'avais fait mes deux candis j'avais mon diplôme de bachelier en histoire mais pour faire la passerelle il y avait une année préalable et puis le master et donc était dispensé de cette année préalable je pense uniquement les assistants sociaux donc ceux qui avaient déjà un parcours social je ne sais plus lesquels des autres peut-être un bachelier en psycho aussi je ne sais plus quelle était la porte d'entrée mais donc au bout du compte oui c'était quand même trois ans.

Giulia Principato : ah oui non ici pas du tout n'importe quelle branche à l'université peut permettre d'accéder au master maintenant quelqu'un qui vient par exemple de supérieur est obligé de faire l'année passerelle avec les cours justement il y a des cours de droit, il y a des cours d'institutions judiciaires.

Du coup on n'a pas du tout les mêmes formations.

Interviewé : ah. je pensais qu'il y avait une obligation maintenant que c'était le bachelier qui était commun avec Sciences Po, socio.

Giulia Principato : On n'est pas tous au même pied d'égalité moi j'ai fait un bachelier en psycho donc du coup j'ai beaucoup plus de facilité pour certaines choses parce que c'est du vu et du revu du bachelier que quelqu'un qui a ,par exemple fait RH ne sait pas du tout et se dit « ah oui ok non en fait c'est pas possible » donc il y a vraiment une espèce de déséquilibre aussi entre les étudiants et c'est pas l'idéal.
Quels sont les conseils et aux suggestions que vous auriez envie d'améliorer justement le domaine de la criminologie clinique ?

Interviewé : Je ne sais pas, je réponds toujours évidemment avec ma grille de lecture parce que je suis en train de dire il y a d'autres, c'est intéressant si tu veux avoir des criminologues qui sont pas du tout dans le même secteur. //

Giulia Principato : Justement c'est ça qui fait la richesse.

Interviewé : Parce que c'est vrai que moi j'ai un peu du mal à envisager autre chose mais une des choses qu'on se dit qui serait bien utile c'est que dans les cours donnés au secondaire il y a des cours dans le cadre des cours de citoyenneté //qu'on donne une information minimale sur le fonctionnement des institutions/ que ce soit politique ou judiciaire et puis après sur les offres restauratrices ou la médiation fin voilà, he fût-ce que deux heures en secondaire permet de gagner énormément de temps sur la suite je sais que ça se donne dans certaines sections mon fils qui est en sciences éco il a eu des cours c'est vraiment de la base de citoyenneté que tout le monde devrait avoir! //

Giulia Principato : Mais ça dépend du coup des options etc qu'on choisit

Interviewé : Oui alors que ça devrait faire partie du cursus de base on s'éloigne un peu de la question de la criminologie clinique évidemment.

Giulia Principato : Je crois que tout est lié il ne faut pas voir ça comme des compartiments avant je voyais ça beaucoup comme des compartiments mais en fait tout est lié, tout travaille ensemble et donc du coup améliorer certains secteurs va impacter positivement les autres secteurs donc oui.

Interviewé : Et puis c'est une façon aussi de former les futurs citoyens qui vont voter peut-être mieux éclairer aussi sur qu'est-ce qui sous-tend les lois aussi/c'est pas le tout d'apprendre les institutions et ne pas perdre de vue que les lois sont susceptibles de changer qu'elles ne sont jamais que le témoin de valeurs culturelles mais qui peuvent être changeantes/voilà réinstaurer l'esprit critique//enseigner l'esprit critique ce sont des points fondamentaux //

Giulia Principato : Et pour terminer, que peut-on faire pour reconnaître l'importance des criminologues cliniciens dans le système judiciaire belge ?

Interviewé : Je ne sais pas si ce n'est faire du lobbying au niveau des politiques/voilà je pense que les criminologues ça doit prendre leur bâton de pèlerin et informer pour pouvoir argumenter sur ce qu'ils peuvent amener en plus/Maintenant moi je trouve que la formation de criminologue est vraiment indispensable d'ailleurs pour l'instant tous anciens criminologues qui étaient au sein d'aprège sont pensionnés// Il n'y a plus que moi (rires) et là je commence à voir le manque mais maintenant si on était tous des criminologues je trouve que ça n'irait pas non plus/Donc pour moi c'est peut-être plus difficile de défendre cette profession là comme étant utile à part entière/À un moment ça l'était pour les directeurs de prison par exemple ça à la limite je trouvais que ça avait du sens, ça l'était aussi à un moment pour monter en grade à la police pour devenir commissaire il fallait aussi faire la criminologie mais je pense que ce n'est plus une obligation/peut-être que c'est moi qui me trompe et que ça ne l'était pas au départ il y a certains créneaux où je me dis oui mais dans la plupart des créneaux j'aurais bien du mal à défendre le fait que les criminologues doivent être reconnus en tant que telles comme unique diplôme pour telle et telle fonction/Pour moi c'est vraiment dans le cadre d'une complémentarité avec d'autres regards, contrairement, il faut quand même bien dire ce qu'il y a des psychologues ou même des assistants sociaux quoi que ce soit je me dis que les criminologues pourraient faire aussi très bien le travail d'AS mais c'est peut-être pas le même intérêt.

Pôle d'
formation
formation

cohort
clinique

Reconnais-
ance
comme
coupe
unique

Giulia Principato : C'est pas totalement le même genre d'application.

Interviewé : Non c'est vrai que je ne suis pas sûre que les criminologues aient envie de faire tout le travail que les AS font (rires).

X

Giulia principato : on a eu beaucoup d'AS en criminologues et c'est vrai que je ne suis pas sûre d'être super emballée (rires).

Interviewé : Je pense que c'est beaucoup plus vaste donc oui je pense qu'il faut défendre/et pour moi pour les défendre et amener à une certaine reconnaissance/c'est du lobbying, c'est de l'information mais maintenant avec cette limite. //

Pôle
d'oméia

Giulia Principato : En tout cas merci beaucoup d'avoir répondu à toutes mes questions j'ai beaucoup apprécié parce que du coup j'ai deux visions différentes et franchement c'est bien, merci beaucoup.

X

Interviewé : Avec plaisir. Merci à toi

Psycho

Entretien 11.02.25

Giulia Principato : Tout d'abord, merci du coup d'avoir accepté de répondre à cette interview. Donc, pour commencer, quel est votre parcours professionnel ainsi que vos formations ?

Sous Thème 1

Interviewé : Oui, donc de formation, j'ai commencé par une licence en psychologie. Après cette licence en psychologie, je suis parti dans tout à fait autre chose puisque je suis parti dans le management, le commerce international. J'ai même refait un master en gestion. //

format

Giulia Principato : Ah oui, rien à voir avec la psycho, la criminologie.

Interviewé : Et puis, je suis revenu à mes premiers amours. En fait, je n'avais pas fait, pour la petite histoire, je n'avais pas fait mon TFE.

Giulia Principato : Ah oui.

Interviewé : J'avais tout terminé sauf mon TFE et j'étais parti avant de déposer.

Puis, je suis revenu ici pour faire mon TFE. Et là, c'était le premier mémoire théorique, à l'époque c'était des mémoires, le premier mémoire théorique de la faculté de psycho ici à Liège. Et on m'a proposé d'être assistant.

Profess

Donc, j'ai été assistant pendant une dizaine d'années environ. Je ne sais plus. J'ai repris certains cours, des charges de cours en psycho. Et puis, je suis parti dans le privé. //

Je me suis occupé d'une série de services dans l'insertion socioprofessionnelle, dans la mise en place de projets européens orientés sur la psychiatrie, dans la rééducation ambulatoire. J'avais aussi une pratique privée. Et l'expertise, déjà l'expertise, puisque ça fait presque 30 ans que je fais l'expertise.

Et puis, qu'est-ce que j'ai encore commis ? Un diplôme à Lyon en psychiatrie, d'expertise psychiatrique et psychologique. Entre-temps, quand j'ai été assistant, j'ai fait un doctorat. Mais là, c'était en neuropsychologie. //

format

Et puis voilà, je suis revenu à l'université, parce qu'ils cherchaient un professeur de victimologie. Puisque je m'occupais d'auteurs et de victimes depuis la fin des années 90, en tant que directeur d'un service, c'est comme ça que je suis revenu d'abord pour un cours de victimologie. Et puis, progressivement, j'ai repris pied.

Profess

Et puis, je suis maintenant nommé ici à l'UNIF. Et donc maintenant, mon temps, c'est l'université. C'est cette direction. Je suis toujours directeur du service des deux justiciables de l'arrondissement de Liège. Et je suis expert pour le reste, parce que j'ai un cabinet d'expertise avec mon épouse. Voilà, en gros.

Profess

Giulia Principato : Vous avez quand même fait pas mal de choses (rires).

Interviewé : Deux, trois petites choses, oui (rires). Mais dans tout ça, évidemment, je ne suis pas criminologue en tant que tel.

Giulia Principato : Oui, oui.

Interviewé : Au département, je ne suis pas... Moi, je n'ai pas fait la criminologie.

Giulia Principato : Dans quelle mesure pensez-vous que votre formation initiale répond-elle aux exigences de votre emploi actuel ?

Sous Thème 2

Interviewé : Pleinement // Tout d'abord, au niveau d'expertise // puisque forcément, les experts sont des psychologues cliniciens. Et a fortiori, des cliniciens qui sont orientés et formés en expertise judiciaire. Donc là, je suis à plein là-dedans.

Adequat
avec
la
néolit
de l'euon

Mes capacités de neuropsychologue, j'ai aussi donné un peu de cours à Lyon dans cette dimension neuropsy, ça me permet aussi de travailler comme sapiteur // donc comme, si vous voulez, expert. C'est de l'expertise, mais pour d'autres personnes, pour tout ce qui est neuro. Au niveau, forcément, d'un service d'aide psychologique aux auteurs et aux victimes, c'est le cœur du sujet.

Forcément, ma formation de management, ça aide aussi un petit peu, évidemment, à gérer. Ici à l'université, je me suis orienté vers des cours qui sont davantage psychocriminologiques qu'autre chose // Je pense que je suis bien là où je dois être.

Sous
Thème
2

Giulia Principato : De quelle manière votre formation initiale ainsi que vos expériences vous ont-elles préparées aux défis actuels de la criminologie clinique ?

Interviewé : De quelle manière ça m'a... Quels sont les défis de la criminologie clinique aujourd'hui ?

Giulia Principato : Il y en a quand même pas mal. Je ne sais pas. Pour vous, les défis de la criminologie clinique, ce serait quoi à l'heure actuelle ?

Interviewé : Moi, je pense qu'un des défis majeurs de la criminologie clinique aujourd'hui, c'est de faire entendre la pertinence des criminologues dans l'espace judiciaire, au sens large. //

Défin
de la
cimm cl

Moi, je pense que c'est le défi numéro un par rapport à ça // Parce que sinon, des auteurs, il y en aura toujours même si on a l'IA aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que jusqu'à preuve du contraire, il faudrait quand même encore des experts pour les évaluer // des personnes pour les accompagner //

Donc, je pense que les formations actuelles sont en phase avec la situation actuelle. Oui, globalement.

Adequat
avec la
néolit
de l'euon

Giulia Principato : Pourriez-vous me dire, selon vous, qu'est-ce que la criminologie clinique ?

Défini
de la
cimm cl

Interviewé : Je vous renvoie à l'introduction du cours de criminologie interpersonnelle // rires). Une criminologie clinique, c'est d'abord une criminologie qui se centre sur les acteurs // que ce soit l'auteur ou la victime // et qui donc est en phase avec le passage à l'acte // le moment criminel // et à la fois les facteurs internes et externes qui sont associés au passage à l'acte //

Giulia Principato : De quelle manière la criminologie clinique se distingue-t-elle des autres branches de la criminologie et d'autres disciplines ?

Caract
cimm
cl

Interviewé : Par rapport à la criminologie, tout d'abord par cette centration sur les acteurs // bien plus que sur le phénomène criminel.

Ici, on s'intéresse aux personnes qui sont impliquées dans l'acte criminel // en termes de motivation, de schéma et autres, mais aussi en termes d'interaction avec leur environnement, ce qui n'est pas nécessairement le cas // Par exemple, si on évalue le phénomène terroriste ou la criminologie en col blanc, on est beaucoup plus sur des processus et des dynamiques plutôt que sur des acteurs, même si ça peut arriver, mais ce n'est pas la finalité première // Par rapport aux autres disciplines, forcément, c'est une différence de formation.

Caract
cimm
cl

C'est une formation qui est transdisciplinaire // Le problème, c'est que c'est peut-être parfois vu comme un peu de tout et pas suffisamment de quelque chose // mais dans le même temps, si on prend des psychologues-cliniciens, ils ont peut-être une très bonne formation de psychologues-cliniciens, mais ils sont au degré zéro par rapport à d'autres sphères // Donc, je pense que les formations sont différentes, mais l'intérêt fondamental pour moi du criminologue vient de l'analyse qui est la mienne // que les

problématiques des sujets qui sont dans le passage à l'acte/des auteurs et aussi des victimes, surtout des auteurs, ce n'est pas nécessairement un problème psy//

Ce ne sont pas des gens qui ont nécessairement des pathologies mentales ou même des troubles mentaux qui nécessitent un accompagnement thérapeutique//Ça peut être juste un accompagnement parce qu'ils sont dans une lecture de transgression par rapport à la loi, par rapport aux normes mais un psy n'est pas un agent de normalisation, n'est pas une personne qui va contrôler si la personne respecte le cadre//

Elle est là théoriquement, surtout un clinicien, pour apporter du soin, être dans une logique thérapeutique/Mais si on n'a pas besoin de logique thérapeutique, pourquoi il faudrait absolument que ce soit des psychos ? Ça n'a aucun sens.

Giulia Principato : Oui, c'est vrai que comme ça, je n'avais jamais vraiment pensé comme ça en fait.

Interviewé : C'est là vraiment l'espace qui existe pour le criminologue/Quand je vous disais que dans mes services d'aide aux auteurs, c'est un service d'aide sociale et d'aide psychologique mais les auteurs qui sont en prison, qu'ils soient prévenus ou qu'ils soient condamnés, ceux qu'ils ont besoin, même quand ils ont besoin d'un suivi//ce qu'ils veulent, c'est de l'accompagnement//

C'est quelqu'un qui a une formation à l'entretien//à l'échange//et qui est capable de discuter//Mais ils savent bien pourquoi ils sont là//Ils n'ont pas de névroses que d'être un criminel//

C'est un état qui est lié au fait qu'on a eu un passage à l'acte à un moment donné/Donc voilà, on n'a pas toujours besoin d'un psy//Et pour toutes ces missions, je pense que la polyvalence de la formation, à la fois juridique, à la fois psychologique, mais à la fois aussi criminologique au sens strict, voire même d'autres éléments, sociologiques ou psychiatriques, c'est évidemment autant d'atouts pour le criminologue//

Mais ça, il faut savoir le vendre.

Giulia Principato : Oui, c'est vrai que la frontière est vraiment super mince entre le psychologue clinicien et le criminologue clinicien. En tout cas, par rapport à ce qu'on nous a appris, etc.

Interviewé : Elle n'est pas si mince que ça. Parce que le psychologue clinicien, c'est une profession qui est protégée/C'est une profession de santé, au même titre que les médecins, etc.

Donc le psychologue est là pour poser des psychodiagnostics//Dire voilà cette personne Elle a tel ou tel trouble de personnalité, ou au trouble clinique, trouble dépressif, anxieux, psychotique, peu importe. Et de mettre en place des traitements par rapport à ces pathologies-là. C'est tout.

C'est ça, sa formation. Mais si on le met, je veux dire, pour mettre en place un groupe de parole, je ne sais pas, par rapport à des auteurs de violences conjugales, entre partenaires intimes.

Ce qu'il faut surtout, c'est une personne qui est capable de diriger un groupe, d'avoir une formation un petit peu à la dynamique du groupe. Mais les auteurs qui sont là, ce n'est pas des fous//ce n'est pas des malades//C'est monsieur tout le monde qui a juste des représentations qui sont un petit peu défaillantes sur les rapports de genre et sur deux, trois choses//

Et si peut-être il a besoin d'un accompagnement thérapeutique parce qu'il a un problème oedipien ou que sais-je, on peut très bien avoir un suivi thérapeutique individuel mais ce n'est pas pour ça qu'il faut que ce soit un psy//nécessairement, qui soit là pour assurer la dynamique du groupe//

Giulia Principato : Oui, c'est vrai que je vois ça autrement.

coact
cim
cl

Percept
du
delinq

>
Psycho
Gimmo

coact
cim
cl

coact
cim
cl
+
Adequat
de la
nécessité
Tenuem

Perception
du
delinq

On n'avait pas vraiment vu les choses comme ça, etc. C'est vrai que c'est intéressant ce que vous dites puisque du coup, ça ouvre les perspectives et on voit une nette différence du coup, entre le psychologue clinicien et le criminologue puisque pour tout vous dire, au début du master en criminologie, je sais bien qu'on était plusieurs, puisqu'ayant fait un bachelier en psycho, c'est vrai que c'était fort similaire.

Du coup, on était un peu perdus. On s'était dit, pourquoi ne pas faire le master en psycho, c'est à peu près la même chose, etc. Puis au fur et à mesure, c'est vrai que ça se distingue par rapport à certaines choses.

Interviewé : Oui, ça se distingue. Si vous n'allez pas dans le soin, ce n'est pas pour ça que vous ne devez pas, puisque vous allez être en clinique, vous allez voir des gens dans le même genre de relation, de part et d'autre d'un bureau. Il faut quand même que vous ayez des notions.

Il faut que vous sachiez comment la personne fonctionne. Ça, c'est notamment ce que je vous explique, ou Mme Mathys, ou Mme Glowacz etc// On essaie de vous montrer comment les gens fonctionnent.

Pas seulement dans la théorie, mais dans le concret, on va faire quoi, le cours d'entretien avec Mme Mathys ? Mais à côté de ça, on ne vous enseigne pas comment traiter une pathologie.

Giulia Principato : Oui, c'est vrai.

Interviewé : Mais il faut que vous sachiez comment ça fonctionne.

En même temps, on vous apprend aussi tous les éléments qui sont l'univers judiciaire// La pénologie, c'est quand même important de savoir comment ça fonctionne// C'est important d'avoir des notions de droit//

Tout ça est une compétence qui vous est propre, et pour travailler en prison, quand vous allez avoir quelqu'un en face de vous qui va vous dire, « dites, Madame, j'aimerais bien savoir mon admissibilité au congé, etc. » Il faut que ces notions soient évidentes pour vous pour pouvoir apporter la réponse// Ça n'a rien de thérapeutique, mais c'est de l'accompagnement//

Giulia Principato : Quelle est votre opinion sur la place de la criminologie clinique en Belgique francophone tant d'un point de vue institutionnel et de l'opinion publique ?

Interviewé : Au niveau de l'opinion publique, je pense qu'elle est quasiment inexistante// Oui, complètement// Déjà, vous allez dire criminologue, c'est quoi ça // Mais au niveau des institutions, c'est variable//

Si on prend la Fédération Wallonie-Bruxelles, le diplôme de criminologue est reconnu au même titre que le diplôme de psychologue pour toute une série de missions, notamment les services dont je m'occupe// Donc, c'est très bien. Mais il y a aussi d'autres pouvoirs subsidiaires qui, eux, sont très à cheval.

Au niveau de la région Wallonne, notamment, il y a parfois, par rapport à la santé mentale, on est quand même encore très clivant par rapport à ça sur certains points, même s'il y a des espaces qui s'ouvrent pour les criminologues// Donc, il y a une évolution dans la place du criminologue dans la société, mais ce qui manque surtout, c'est un lobby criminologique// Il y a les professeurs, mais ça, c'est l'académique.

Il manque des organismes professionnels qui défendent// qui ont l'appui auprès des députés, de façon générale, de toutes les politiques, la pertinence de la criminologie// l'intérêt de la criminologie et comment on peut l'inscrire par la suite dans les décrets et dans d'autres choses// C'est à ce niveau-là qu'il y a un travail à faire, c'est visibiliser la profession et la structurer// Les psychologues, c'est ce qu'ils ont fait.

Formation
adéquate
avec réalité
de Terre

Couact
Gim
cl

Reconnu
de
la
cim
le

Point
d'
améliorat

Giulia Principato : Un peu comme au Canada.

Interviewé : Un peu comme au Canada, tout à fait. Mais chez nous, les psychologues, il y a la Fédération belge des psychologues et progressivement le statut de clinicien.

C'est un travail qui a duré des années entre le moment où n'importe qui pouvait faire n'importe quoi. Il mettait simplement thérapeute, hop c'était fini. Maintenant, il y a tout un cadre, mais ce cadre a pris du temps parce qu'il y a eu des organismes professionnels qui se sont créés.

Je pense que c'est aussi un besoin pour vous en tant que jeune professionnel, c'est de vous inscrire dans des organismes/des associations qui défendront vos droits et votre espace en tant que criminologue.//

Giulia Principato : Comment la place accordée à la criminologie clinique affecte-t-elle votre travail quotidien ? De quelle manière ça l'affecte si ça l'affecte ?

Interviewé : Dans la même ligne, comme je vous dis, j'ai un service où j'ai plusieurs criminologues. Ça l'affecte dans le sens où il y a des personnes qui ont du mal à entendre l'intérêt du criminologue.//

Par exemple, on a des personnes qui sont crimino, qui ont fait des formations de spécialisation en victimologie et qui voient des victimes. Encore une fois, elles vont voir des victimes, ce n'est pas elles qui vont traiter le trouble de stress post-traumatique. Il y a des psy pour ça.

Ce n'est pas n'importe quel psy, ça doit être un clinicien qui a une formation en psychotraumatisme. D'une façon ou d'une autre, Peu importe que ce soit l'MDR, l'hypnose ou les TCC orientés, peu importe. Mais ce n'est pas toutes les victimes.

Toutes les victimes n'ont pas un état de stress post-traumatique.// Je n'ai aucun problème à ce que des criminologues fassent de l'accompagnement parce que vous faites voler ou simplement on vous pique votre voiture devant chez vous.// C'est évidemment très enquiquinant, ça peut même être traumatisant.

Quand on vient voler chez vous, il y a tous vos vêtements et tous vos souvenirs qui sont ... c'est malaisant. On est venu dans mon intimité, ça ne va pas mais vous n'allez pas faire un état de stress post-traumatique.

Vous avez peut-être simplement envie d'en parler. Pourquoi une personne formée à l'entretien qui a un bagage et un bagage professionnel puisque l'expérience vient aussi là, ne pourrait pas fonctionner ? Or, il y a des organismes ou parfois des conflits entre services où on va dire que ce ne sont pas des vrais psy, ce sont des criminologues qui font le travail.// Comme si il fallait absolument un psy parce que le psy est considéré comme la personne, en tout cas la profession qui va résoudre un peu tout.//

Donc ça pose parfois problème à ce niveau-là. Il faut remettre le couvert, refaire ce que je viens de vous dire et expliquer qu'il n'y a pas besoin de psy pour faire ça. //

Giulia Principato: Plus sensibiliser sur la profession de la crimino

Interviewé : Complètement.// Et démythifier la psycho aussi.// Encore une fois, Professionnellement, des gens qui ont des troubles de personnalité, il y en a beaucoup, on est bien d'accord.

Mais encore une fois, ce n'est pas pour ça qu'on va faire une thérapie pour soigner la personnalité des auteurs.// Il y a des troubles de personnalité mais je n'ai que quelques pourcents de problèmes avec de véritables troubles cliniques, dépressifs, anxieux, etc.//

Il n'y a pas besoin d'un traitement.

Prise
d'
amélior

Recomm.
crimin
coq
ole
la
ou
Voloniat
des
psycho

Prise
d'
amélior
Percept
des
de linguist

Giulia Principato: Comment le cadre légal actuel rend-il votre travail en criminologie clinique plus facile ou plus difficile ?

Interviewé : Il est à la fois plus facile notamment dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce qu'il y a cette possibilité d'engager sur base du barème universitaire des criminologues et de reconnaître pleinement leur intérêt. Et à d'autres moments, c'est plus difficile parce qu'il y a des espaces où ils ne sont pas reconnus comme tels //

Une des difficultés de la profession, c'est que vous êtes la plupart avec des diplômes de bachelier// Soit en tant qu'assistant social, soit en tant que bachelier en psycho, des trucs comme ça. Ce qui amène souvent les criminologues à se faire engager en tant qu'AS ou bachelier parce que c'est un titre qui est reconnu. //

Mais ça implique que vous êtes payé un barème de gradué et non pas un barème de niveau un// Donc vous y perdez alors que vous avez fait un master// donc On tourne en rond autour de la même idée. C'est toujours la même idée.

Giulia Principato: Quelles améliorations pourraient être faites d'un point de vue légal ?

Interviewé : Je pense que c'est la reconnaissance de la place du criminologue dans les textes de loi et dans les décrets de mise en œuvre// Donc la reconnaissance du statut de criminologue pour assurer une série de missions où il a tout à fait sa place, voire même plus sa place que d'autres professions. //

Giulia Principato : Comme par exemple avec un code de déontologie ou un ordre professionnel des criminologues.

Interviewé : C'est toute cette idée de lobby qui pour moi est essentielle pour exister// Si vous ne vendez pas votre soupe en tant que criminologue, les politiques ne bougent qu'à partir du moment où il y a une pression// et qu'il y a fondamentalement un groupe de pression qui représente des voix, qui représente un impact. S'il n'y a pas ça, il y a des gens qui ont envie de changer les choses// Mais ce n'est pas suffisant.

Giulia principato : Quelle approche clinique mettez-vous en œuvre pour l'évaluation et le suivi des personnes ?

Interviewé : C'est évidemment différent// Parce que moi Je suis psy. //

L'idée, c'est qu'on fait d'abord une analyse fonctionnelle de la personne// Quels sont ses antécédents immédiats, les antécédents historiques par rapport au passage à l'acte ? Quels sont éventuellement les troubles qu'il peut présenter par rapport à ça ? Quels sont les paramètres en termes d'environnement, facteur de risque, de protection, etc. ? Forcément, ça va être nécessaire dans le cadre de l'expertise.

Mais si c'est pour un suivi avec la personne, une fois qu'on a tout ça, et c'est ce qu'on fait dans nos services, c'est mettre en place ce qu'on appelle un plan programme// C'est-à-dire, on va travailler quoi et pour faire quoi ? Quels sont les objectifs ? Les objectifs sont évidemment variables d'un sujet à l'autre. Pourquoi est-ce qu'on met en place un suivi ? Il y a des gens qui font un suivi simplement parce que c'est une obligation légale pour sortir de prison et en fait ils n'en ont strictement rien à faire.

On va faire quoi avec ces gens-là ? Donc il va y avoir aussi un travail sur la demande. Pourquoi est-ce qu'on l'accueille ?

Giulia Principato : S'il n'en a pas envie.

Interviewé : Il n'a besoin de rien, il veut juste sortir, parce que ça lui permet de sortir de prison//

~~Influence
du
cadre
légal~~

~~Point
d'amelioration~~

~~Approches
cliniques~~

On ne va pas recevoir quelqu'un en disant tu veux sortir, tu sors. Donc il va falloir mettre en place quelque chose avec la personne où il y trouve un intérêt, notamment celui de sortir, mais aussi que ça porte un intérêt par rapport à l'idée d'une réinsertion future ou d'une adaptation future à son environnement. Donc on met tout ça en place et une fois qu'on a ça, on lance un travail d'accompagnement orienté sur un certain nombre de choses //

C'est une forme de coaching si vous voulez.

Giulia Principato : Quelles sont les principales pratiques d'intervention utilisées dans le cadre de la criminologie clinique ?

Interviewé : Je dirais l'accompagnement psychologique et le coaching// mais dans cette idée d'accompagnement, psychosocial//ça peut être un accompagnement psychosocial, mais le terme, c'est cette idée qu'on est tout ce qui est infratherapeutique peut être mis en place//

Par exemple, si je reprends les principes que j'essaye de vous enseigner gentiment avec la logique de renforcement, etc., ce sont les fondements même des thérapies cognitivo-comportementales//Mais encore une fois, faire de la restructuration cognitive, aider la personne à changer ses représentations par rapport à un certain nombre de choses au travers d'un dialogue socratique, etc., au travers d'une remise en question de ces trucs, il n'y a pas besoin d'être psy pour faire ça//Vous pouvez le faire tout pareil.

Donc même des méthodes qui sont habituellement posées sur un mode thérapeutique, ce qui est thérapeutique dans les TCC, par exemple, c'est justement le psychodiagnostic, la mise en place de tout un processus qui va appliquer une thérapie à la fois de restructuration cognitive, à la fois d'exposition, à la fois d'éducation du patient. Donc c'est cette totalité de choses qui va faire que. Mais rien n'empêche de questionner la personne comme on le ferait, notamment dans la thérapie des schémas, de questionner la personne par rapport à sa représentation.

C'est ce que vous faites en entretien, quand vous êtes dans un accompagnement avec un auteur, ou avec une victime, ça peut être aussi une victime.//

Giulia Principato: À votre avis, quelles sont les méthodologies qui devraient être introduites ou repensées en criminologie clinique ?

Interviewé : Je pense qu'avec madame Mathys, on a déjà réintroduit//je pense que justement, ce travail du lien à l'autre//je pense que c'est nécessaire que vous ayez, au-delà des aspects théoriques, un peu plus de bagages pratiques. Comment je suis avec un autre ? Comment je gère cet autre ? À la fois des techniques qui vous aident à mener des entretiens, mais aussi un travail pour apprendre je suis comment, moi, dans l'entretien.

Qui est vraiment un espèce de va-et-vient, de voir comment vous fonctionnez, où sont vos faiblesses. C'est un public particulier, c'est un public difficile. On dit souvent en boutade, mais c'est pas grave, de toute façon, vous allez vous faire avoir.

Vous allez vous faire avoir. Vous allez croire que vous allez le sauver. Non, non, je crois ce qu'il m'a dit, que vous êtes en train de vous faire promener.

On s'est tous fait avoir en début de carrière mais c'est des choses sur lesquelles il y aurait moyen de mettre en place soit un apprentissage académique, soit des formations, mais pour que vous soyez plus vite opérationnels et plus vite à l'aise dans votre travail parce que ça peut être aussi une source de souffrance pour le jeune professionnel de se rendre compte qu'il est... Je fais quoi ? Je suis face à un psychopathe.

Je fais quoi ? Il est en train de me retourner. Je me rends bien compte que je suis en train de me faire retourner mais je ne sais pas quoi faire.

Je fais quoi ? excusez-moi et je pars ? Enfin, il y a tout ça. Voilà, maintenant, la plupart, ça vient de l'expérience.

Giulia Principato : Puis même en deux ans de master, je pense pas qu'on soit vraiment...

Interviewé : C'est court, c'est court.

Giulia Principato : Je pense pas qu'on soit vraiment habilités à...

Interviewé : Non, ça // c'est tout le drame de la crimino qui, en deux ans, n'est pas en cinq. Voilà //

Giulia Principato : C'est compliqué à ce niveau-là, je trouve, parce qu'on est trop vite, entre guillemets, mis dans le monde du travail sans vraiment de bagage, entre guillemets, suffisant.

Interviewé : Oui, mais en même temps, on est obligé de vous donner des fondamentaux. Je veux dire... Voilà, vous êtes aussi en crimino. L'histoire du cours de crimino animal, ça fait partie du champ de la crimino.

Donc, au même titre que vous devez savoir ce qu'est la criminologie économique, la criminalité économique, vous devez aussi savoir ce que c'est la criminologie environnementale ou animale. Mais c'est que des coups d'œil sur... Un petit éclairage comme ça sur un truc.

Giulia Principato : Ça aurait été plus facile en cinq ans.

Interviewé : Oui.

Giulia Principato : Donc, c'est un peu dommage, ça. **Quelles caractéristiques différencient les méthodes d'intervention dans le domaine de la criminologie clinique ?** On parlait de la psycho tout à l'heure, par rapport peut-être à la psychologie. Quelles sont les différences fondamentales ?

Interviewé : Je pense que, pour moi, la différence fondamentale qui existe, c'est ce clivage entre le thérapeutique, qui ne peut pas être fait par un criminologue, et le reste. Maintenant, il y a des tas de psychologues qui ne sont pas cliniciens. Et ce que fait un psychologue d'entreprise quand il va accompagner des personnes qui sont un peu en difficulté dans leur entreprise, parce qu'il y a du harcèlement... Ces personnes vont faire exactement la même chose que ce que ferait un criminologue dans le même contexte. //

Parce qu'ils ne sont pas dans cette logique thérapeutique//mais dans cette logique d'accompagnement, d'empathie, de compassion par rapport à une personne qui est en souffrance et elle l'aide par rapport à ses difficultés//Mais ça ne passe pas nécessairement par une thérapie.

Giulia Principato : **Dans quel contexte êtes-vous amené à travailler avec d'autres professionnels ?**

Interviewé : Je vous dirais que, par définition, l'expertise..//Forcément, je suis en lien avec des médecins psychiatres et forcément aussi la justice, que ce soit un juge, que ce soit des substituts, des médecins légistes//

Donc on travaille tout ça. Au niveau d'un service comme le nôtre, **c'est un service multidisciplinaire.**//On a des personnes qui sont assistantes sociales, des personnes qui sont criminologues, des psy.

Et donc forcément, c'est important parce que **ce sont, encore une fois, des regards différents//des formations différentes.** Et donc forcément, **des infos différentes à donner sur des situations.** La multidisciplinarité est toujours, toujours un plus pour moi. Il n'y a vraiment là-dessus aucun problème.

Giulia Principato : Justement, en parlant du fait de cette nécessité, en quoi la multidisciplinarité est-elle nécessaire au suivi d'une personne, de la prise en charge ?

Interviewé : Parce que, encore une fois, le champ de compétences des uns n'est pas le même que le champ de compétences de l'autre. On a une personne qui a des problèmes... Enfin bon, il a posé des actes, il arrive chez nous d'un service d'aide aux auteurs, ok.

Bon, il a des problèmes parce qu'il doit se reloger, etc. Qui va l'aider ? Éventuellement le criminologue, mais a priori, ça sera d'abord un travailleur social qui va faire sa assistance sociale, c'est plus sa formation. Et puis, cette personne, on va se rendre compte qu'en fait, c'est la personne qui tape sur sa femme, là.

Bon, il peut participer à un groupe, soit individuel, pour en discuter. On se rend compte qu'en fait, il a aussi un problème de boisson assez important. Là, il peut être suivi par un service qui travaille spécifiquement sur un service de santé mentale orienté pour les assuétudes, etc.

Et dans ce contexte-là, il aura peut-être besoin d'un médecin psychiatre parce qu'il aura besoin de médicaments. Mais personne doute qu'un psychiatre ne peut lui donner les médicaments. Et donc, il faut une approche multidisciplinaire.

Le tout, c'est qu'il y ait, c'est pour ça que je vous parlais tout à l'heure de plan programme//c'est qu'il y ait une réflexion, comment est-ce qu'on va prendre le sujet dans toute sa complexité et essayer de voir qui fait quoi, à quel moment, pour aider cette personne dans son parcours de réinsertion.//

Giulia Principato : Pour avoir un suivi complet.

Interviewé : Oui.

Giulia Principato : Quel défi pouvez-vous rencontrer lors d'interventions pluridisciplinaires ?

Le plus gros défi par rapport aux multidisciplinaires, c'est de définir un petit peu le précaré de chacun. Parce qu'on est tous, on a tous envie de bien faire, et le problème là, c'est souvent d'arriver à dire ok, moi je commence ici, je m'arrête là, et toi tu commences là.//En général, il y a des espèces de chevauchements comme ça, et c'est une perte de temps, c'est une perte d'argent pour les pouvoirs substituants, etc.

C'est là le plus gros défi, la multidisciplinarité, c'est d'arriver à s'accorder pour savoir qui fait quoi et quand//

Giulia Principato : Quelles solutions pourrait être mise en œuvre justement pour pallier à ce genre de défi ?

Interviewé : L'idée qu'on a développée, mais ça c'est dans l'ASGA, c'est pas uniquement notre service, c'est dans l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé, c'était justement d'avoir des plans programme//et puis d'avoir ce qu'on appelle des plans de service//où on met les acteurs autour de la table, et on va essayer de définir qui fait quoi et quand//donc ces fameux plans programme//mais version service, avec éventuellement un coach ou un référent qui va être la personne de contact préférentiel par rapport au sujet, pour entretenir les liens avec les différents services, et essayer de coordonner, si vous voulez, c'est l'idée du référent. C'est des pratiques qui sont courantes, notamment au Canada, donc on n'a rien inventé.

Giulia Principato : Que pensez-vous des moyens, des ressources mis ou mises à disposition vous aidant à pratiquer votre métier ?

Biens évidemment, la prise en charge

Défis de l'interv disc.

Solutions à ces difficultés

Interviewé : On aurait envie, évidemment, qu'il y ait plus de subsides// Je pense que ce n'est pas le travail qui manque// Donc voilà, maintenant, dans le secteur où je suis globalement, ça fonctionne, vu mon âge, je fais partie de l'histoire du développement de ces services(rires), puisque je suis arrivé dans les années 90. On ne va pas se plaindre au jour d'aujourd'hui// si ça reste comme ça, c'est très bien.

On est quand même aussi dans une période. Évidemment, on est dans une période économique où on est quand même en train de réduire un petit peu la voilure// donc tout ce qu'on espère, c'est que ça reste au moins comme ça.

Giulia Principato : Dans quelle mesure la formation en criminologie offre-t-elle la possibilité d'acquérir une expertise clinique adéquate et quelle spécialisation ou formation complémentaire pourrait être nécessaire ?

Je pense que c'est une formation adéquate, particulièrement à Liège// Ce n'est pas parce que c'est porté par Mme Mathys et moi-même, un peu quand même, on ne l'ira pas trop (rires), mais c'est aussi parce que, par rapport aux autres universités, on a une orientation// le département dans l'ensemble, a une orientation beaucoup moins théorique, et beaucoup plus ancrée dans le réel// pas seulement en clinique, mais aussi dans les autres branches portées, notamment par Mme Andrée et M. Dantinne. Donc, je pense qu'on a essayé, il y a quelques années, de faire au maximum avec le temps qui était imparti//

Maintenant, je pense effectivement que vous n'êtes pas directement à même par rapport à ça. Je pense qu'un complément sur un certificat victime// ça peut être sympa de réfléchir par rapport à ça// Et d'une façon générale, toutes les formes de formation possibles, qui peuvent être faites dans le cadre de formation professionnelle//

Je veux dire, les collègues, pour un temps plein, c'est 30 heures de formation par an.

Giulia Principato: Ah oui ? Mais le certificat de victimologie, vous le proposiez, non ? Les autres années.

Interviewé : Oui, mais il est toujours en cours. Le prochain commencera en septembre. Il était sur les années civiles. Là maintenant, on repart sur les années académiques. Donc, il recommence en septembre 2025.

Giulia Principato : Oui. Ça, je pense quand même que je le ferai parce que je pense que ça peut être un plus toujours dans la...

Interviewé : Oui, et je pense que ça dépend, encore une fois, comment vous le faites. Parce que c'est le MOOC plus les quatre journées à distance, mais en direct. Soit on est passif, soit on se dit, c'est des gens qui ont peut-être de la bouteille et c'est un espace où je peux poser des questions, je peux essayer de comprendre des trucs, etc. Donc, on essaye à ce niveau-là, effectivement, de mettre le paquet sur la formation continue, que ce soit ça, même si ça vous fait rire, mes capsules.(rires)

Bon, là, il y a un bouquin qui va sortir sur tout ça, qui va donner aussi un gros volume de références.

Giulia Principato : Qui remplacerait le MOOC ?

Interviewé : Non, non, non, non. C'est un bouquin qui s'inscrit dans une collection MOOC et qui permet de faire un va-et-vient entre... En grande partie, c'est les auteurs qui sont dans le MOOC, mais il y en a d'autres qui ont écrit l'ouvrage.

Il n'y a pas que moi, il y a des auteurs suisses, canadiens, etc. Et l'idée, c'est d'augmenter les ressources disponibles parce qu'il faut se former// La formation continue, elle est même indispensable parce que les pouvoirs subsidiaires demandent que les personnels soient formés//

Ressources
Adéquation
résulté
de
l'enseignement

H
Informations
utiles.

Adéquation
résulté
de
l'enseignement

Bon, là, il faut... Il y a des catalogues de formation et on regarde et on fait son petit marché.

Giulia Principato : Quels éléments de la formation en criminologie favorisent une meilleure prise en charge des individus ?

Interviewé : J'ai envie de vous dire qu'on a essayé de faire en sorte que tous les éléments soient pertinents//Forcément, le cours qui a été rajouté à Mme Mathis, moi, je pense qu'il est...

Giulia Principato : Sur le désistement ?

Interviewé : Oui, aussi sur le désistement, c'est clair, mais sur la question de l'entretien qu'on a mis lors de... Vous avez un cours sur les techniques d'entretien avec Mme Mathys.

Giulia Principato : Cette année-ci ?

Interviewé : Déjà l'année passée. Comment est-ce qu'il s'appelle ce cours ?

Giulia Principato : Pratiques psychosociales ? C'est ça. Ah oui, mais c'est pas vraiment un entretien. C'est pas... Mais oui, c'est des capsules, c'est une vidéo, etc., qu'on doit tourner. C'est vrai qu'on doit... Oui, on utilise les techniques d'entretien.

Interviewé : Il y a en tout cas une réflexion sur votre rôle dans une relation d'aides.

Giulia Principato : Oui, oui.

Interviewé : Bon, je pense que c'est important.

Giulia Principato : C'était un cours très, très intéressant, par contre.

Interviewé : Oui, je pense qu'elle a fait ça avec vraiment... J'ai jamais suivi le cours, évidemment, mais on en avait un peu parlé et je trouvais que sa perception était fort pertinente. On a essayé... Je veux dire, un peu en concertation, on essaie de rendre les choses à la fois les plus attrayantes et les plus pertinentes pour que vous puissiez... Mais ça reste un enseignement académique. Et là, on n'en sort pas.

Un enseignement académique, c'est pas un bachelier, donc c'est moins pratique et tout ça. Mais en même temps, c'est un diplôme universitaire, donc il faut forcément qu'on vous donne un contenu de type universitaire et non pas ce qu'on peut avoir dans un bachelier, quoi.

Et on reste coincé sur cette histoire de deux ans.

Giulia Principato : On revient toujours au même problème, au final.

Interviewé : Oui, oui, tout à fait.

On essaye de vous former au mieux//Et je pense que c'est important aussi... Moi, je pense que, j'espère en tout cas que c'est un atout pour vous, c'est qu'elle a quand même eu une expérience pratique que ce soit en tant que supervision, même, ou autre. Bon, moi, je suis à plein sur le terrain.

C'est d'ailleurs parfois ce qu'on me reproche. Je ne suis pas suffisamment académique et je suis plus quelqu'un qui vient du terrain. Mais je pense que c'est une force et c'est aussi... C'est une expérience que je peux vous transmettre.

Coach
crim
ce

Reur-elle
dans la
partie
d'autre?

C'est pas simplement des infos. C'est aussi... Voilà. C'est comme ça que ça se passe dans la vraie vie, quoi.

Giulia Principato : De quelle manière les employeurs considèrent-ils les compétences propres des criminologues cliniciens par rapport à d'autres professionnels ?

Interviewé : Très mal, parce qu'ils ne les connaissent pas// Donc là, vraiment, je pense que... Que ce soit vous ou vos pairs, c'est OK, il faut faire un CV, mais dans un entretien ou dans votre lettre de motivation, il faut, avec subtilité, rappeler ce qu'est un criminologue et où on peut vous trouver// On peut me trouver... Bon, forcément, il y a un descriptif du poste, donc vous savez où vous êtes attendus.

Mais votre plus-value, c'est que oui, vous pouvez faire, par exemple, de l'accompagnement// parce que vous avez eu, au cours de vos études, la possibilité de réfléchir sur la relation d'aide// etc. Mais au-delà de ça, vous avez une compétence et une maîtrise de ce qu'est l'espace judiciaire au sens large// autant au niveau des auteurs, des victimes, que la dimension juridique, etc// Il faut rappeler tout ça, parce que les gens ne le savent pas nécessairement//

Donc il y a vraiment un travail de... Maintenant, ce n'est pas nécessairement mieux pour les psys, parce qu'il y a aussi des fantasmes sur le psy qui ne correspondent pas nécessairement// On dirait que c'est un psy, alors qu'en fait, le psy, il n'est pas du tout... Voilà, encore une fois, vous avez fait la psychologie du travail ou la psychologie scolaire, vous n'êtes absolument pas...

Giulia Principato : Ce n'est pas la même chose.

Interviewé : Non, mais on va vous dire, vous êtes psy, donc on fantasme, on a des stéréotypes sur le psy://

Il y a moins de stéréotypes sur le crimino, ou en tout cas, ils sont plus étriqués.

Giulia Principato : Peut-être parce qu'elle est moins reconnue aussi.

Interviewé : Oui, et on revient de nouveau à la visibilité de la profession.

Giulia Principato : Selon vous, quels sont les éléments de la criminologie clinique devant être améliorés, d'une certaine manière repensés ?

Interviewé : J'aurais envie de vous dire, de vous ouvrir sur d'autres formes de criminologie qui sont quand même dans un contexte clinique// Forcément, tout ce qui est criminologie animale, je pense que c'est quelque chose de fondamental, ne serait-ce que sur le lien qui existe entre les violences, ce qu'on appelle les liens. //

Giulia Principato : C'est vrai qu'avant la semaine passée, je n'avais jamais entendu parler de la criminologie animale, etc.

Interviewé : Non mais non, mais sinon, je pense que ce qui serait important, c'est de vous donner des outils pratiques, plus que ce qu'il y en a maintenant// Vous mettre dans des jeux de rôles, des situations, avec plus de temps pour mettre des vidéos, mais ce n'est pas simple non plus, parce qu'une fois des vidéos, il faut l'autorisation de la personne// Je ne pense pas que les gens que j'en expertise accepteraient que je les filme pour ceci, cela.

Je ne pense pas qu'en prison... Vous voyez, c'est très difficile aussi de mettre en place, on le voit aussi dans les TFE, avoir accès à une population, ce n'est pas simple// Donc, c'est de vous aider dans la pratique, peut-être la question des stages, mais on l'a aussi supprimé parce que ça mangeait trop de temps par rapport..//

CS9 de
la mystification

Mystification
de
psycho

Point d'amélioration